

# LA HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ RÉDUIRAIT-ELLE L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES?

En février 2004, l'IEDM publiait une Note économique sur les droits de scolarité et leur effet sur l'accessibilité aux études universitaires. Depuis, le gouvernement du Québec a annoncé une hausse cumulative de ces droits de 50 \$ par trimestre de 2007 à 2012. On ignore toujours quelle sera la politique adoptée après 2012. À ce jour, les droits de scolarité québécois sont toujours inférieurs à leur seuil de 1994-1995 en dollars constants. Cette Note économique constitue une mise à jour qui vise à faire le point sur la situation des droits de scolarité universitaires au Québec.



Cette Note économique a été préparée par **Germain Belzile**, directeur de la recherche à l'IEDM. Elle constitue une mise à jour d'une précédente Note économique préparée par Norma Kozhaya et publiée en février 2004.

Selon une perception très répandue et véhiculée en particulier par les associations étudiantes, l'amélioration de l'accès à l'éducation supérieure passe nécessairement par une participation financière minimale, voire nulle, de la part des étudiants. Malgré cela, un nombre grandissant d'intervenants du monde universitaire, de la sphère politique<sup>1</sup> et de la communauté des affaires proposent d'augmenter les droits de scolarité, de façon à pallier un sous-financement qui nuit à la qualité de l'enseignement supérieur.

Ce débat est en réalité fondé sur une fausse alternative. Les données disponibles pour les provinces canadiennes n'indiquent en effet pas de relation directe entre le montant des droits de scolarité et l'accessibilité aux études universitaires. En d'autres mots, des droits de scolarité peu élevés ne sont pas associés à des taux de fréquentation élevés.

## Le coût des études et le taux de fréquentation

Le cas québécois illustre bien ce phénomène. Pour 2008-2009, les droits de scolarité moyens par étudiant canadien pour le premier cycle sont de 2180 \$ par an au Québec, montant le plus faible au Canada. Ces droits se situent à 5877 \$ en Nouvelle-Écosse, à 5667 \$ en Ontario et à 5329 \$ en moyenne pour le Canada en

excluant le Québec (voir le Tableau 1 de l'Annexe sur le site Web de l'IEDM pour plus de détails). Il est également pertinent de noter que malgré l'importante hausse des dernières années, les frais afférents demeurent relativement minimes au Québec. Ils se chiffrent à 603 \$ pour 2008-2009, un peu en dessous de la moyenne canadienne qui se situe à 701 \$ (voir le Tableau 3 de l'Annexe). Ce supplément change donc peu de choses au portrait général.



C'est également au Québec que la contribution des étudiants aux dépenses des universités est la plus faible. Les droits de scolarité et frais afférents encaissés par les universités québécoises représentaient 9,6 % de leurs dépenses en 2007-2008, dernière année pour laquelle nous disposons de données détaillées, comparativement à 24,8 % pour l'Ontario et à une moyenne de 19,1 % pour l'ensemble des universités canadiennes<sup>2</sup>.

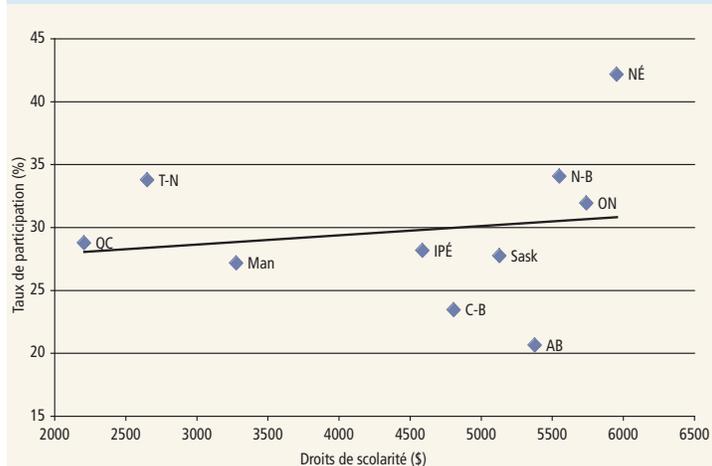
Or, malgré les faibles droits de scolarité au Québec, la fréquentation des universités (calculée comme la proportion de jeunes de 18 à 24 ans inscrits à plein temps dans une université) est dans la moyenne canadienne. Ce taux se situe à 28,8 % pour l'année 2008-2009. Parallèlement, la Nouvelle-Écosse, qui a les droits de scolarité les plus élevés, a également le taux de fréquentation le plus élevé à 42,2 %.

1. Voir par exemple : Lia Lévesque (Presse canadienne), « Bouchard en faveur du dégel des droits de scolarité », *La Presse*, 23 février 2010.

2. La contribution des étudiants aux dépenses des universités a été calculée en additionnant les droits de scolarité (Tableau 1 de l'Annexe) aux frais afférents (Tableau 3 de l'Annexe) et en divisant le tout par les dépenses globales par étudiant des universités (Ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation – Édition 2009, 2009*, p. 44 et 45).

FIGURE 1

Droits de scolarité et taux de participation des 18-24 ans dans les provinces canadiennes (2008-2009)



Source : voir l'Annexe sur le site Web de l'IEDM.

« Accessibilité » ne rime donc pas avec « droits de scolarité faibles ». La Figure 1 illustre en fait l'absence à peu près totale de relation entre les droits de scolarité dans une province et son taux de participation aux études universitaires.

Par ailleurs, la forte augmentation des droits de scolarité au Québec après 1990 (préalablement gelés pendant une vingtaine d'années) ne semble pas avoir influencé le taux de participation, lequel a continué d'augmenter. De plus, la fréquentation a diminué après 1994, soit après que les frais aient de nouveau été gelés pour les étudiants résidant au Québec. Parallèlement, en Ontario, l'augmentation de 263 % (ou 153 % en dollars constants) des droits de scolarité de 1989-1990 à 2008-2009 n'a pas nuit au taux de participation, qui est aujourd'hui supérieur à la moyenne canadienne (voir Figure 2).

## Les véritables facteurs de non-fréquentation

Les faibles droits de scolarité ne profitent pas nécessairement aux plus pauvres. Dans les faits, les étudiants dont les parents sont à l'aise financièrement ont une plus grande probabilité d'aller à l'université que ceux dont les parents sont plus pauvres. Les résultats d'enquêtes de Statistique Canada<sup>3</sup> montrent que, parmi les jeunes de 18 à 24 ans originaires de familles ayant des revenus de 100 000 \$ ou plus, 45,6 % étaient titulaires de diplômes universitaires ou étudiaient à

l'université. Cette proportion n'est que de 19,5 % pour les jeunes Canadiens venant des familles les moins nanties (revenus de 25 000 \$ ou moins). Cet écart dans les taux de participation est plutôt stable au fil du temps.

Ce n'est pas nécessairement l'incapacité de payer qui explique les différences dans la fréquentation universitaire. La réalité sociologique incontournable est que, même si l'éducation supérieure était gratuite, les jeunes venant de milieux défavorisés et moins éduqués seraient moins enclins à poursuivre des études supérieures, pour toutes sortes d'autres raisons. Plusieurs facteurs font qu'un jeune est plus ou moins susceptible de s'inscrire à l'université, notamment ses résultats scolaires à l'école secondaire, le niveau d'éducation de ses parents, leurs attentes concernant l'éducation de leur enfant et l'épargne accumulée pour les études de la part de l'étudiant ou de ses parents<sup>4</sup>. Rien ne garantit que le gel ou même la diminution des droits de scolarité entraînera à terme un meilleur accès aux études supérieures.

Les enquêtes menées par Statistique Canada ont ainsi révélé que 26 % des étudiants canadiens qui n'ont jamais poursuivi d'études postsecondaires invoquent des raisons financières comme principale cause de non-fréquentation<sup>5</sup>. Parmi les autres raisons invoquées, 20 % citent la volonté de prendre un temps d'arrêt des études tandis que 9 % renvoient au manque d'intérêt pour la poursuite de leur éducation. Plusieurs autres facteurs mentionnés par un plus petit nombre de répondants comptent tout de même pour presque la moitié des raisons invoquées.

On note également que les frais de scolarité ne sont qu'une composante des « raisons financières », celles-ci comprenant également les coûts de subsistance, de logement et le manque à gagner durant les études. Pour le Québec, 13 % des répondants ont choisi les raisons financières comme principale justification de ne pas poursuivre leurs études tandis que 18 % ont voulu prendre un temps d'arrêt des études et 17 % ont signalé le manque d'intérêt. Pour l'Ontario ces chiffres sont de 23 %, 19 % et 7 % respectivement. Il faut cependant noter que le fait que l'inscription à un CEGEP soit essentiellement

*Les données disponibles pour les provinces canadiennes n'indiquent pas de relation directe entre le montant des droits de scolarité et l'accessibilité aux études universitaires.*

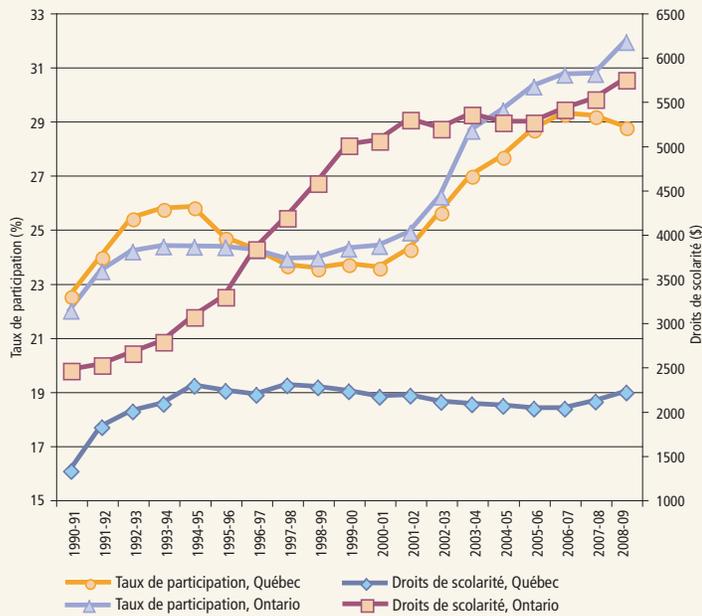
3. Marie Drolet, *Participation aux études postsecondaires au Canada : le rôle du revenu et du niveau de scolarité des parents a-t-il évolué au cours des années 1990?*, Statistique Canada, février 2005.

4. Diane Looker et Graham Lowe, *Post-secondary access and student financial aid in Canada : current knowledge and research gaps*, Canadian Policy Research Networks, février 2001; Lynn Barr-Telford et al., *Accès, persévérance et financement : premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires*, Statistique Canada, 2003.

5. Kelly Foley, *Pourquoi arrêter après l'école secondaire?*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2001.

FIGURE 2

Taux de participation des 18-24 ans et droits de scolarité au Québec et en Ontario (en dollars constants de 2009)



Source : voir l'Annexe sur le site Web de l'IEDM. Les droits de scolarité ont été ajustés pour tenir compte de l'inflation.

gratuite au Québec explique partiellement la faible proportion d'étudiants qui citent les raisons financières comme cause principale de non-fréquentation. Il est donc probable que si on ne tenait compte que de l'enseignement universitaire, la proportion se rapprocherait de la moyenne canadienne.

Par ailleurs, on sait que dans ce genre d'enquête, les réponses peuvent ne pas refléter toute la réalité. Il peut être relativement difficile pour un jeune d'admettre que la principale raison pour laquelle il n'est pas à l'université est que ses notes au secondaire ou au CEGEP étaient mauvaises. De telles considérations font que l'importance des raisons financières est probablement surestimée.

Finalement, une importante étude américaine qui a examiné la relation positive entre la participation aux études postsecondaires et le revenu familial obtient des résultats fort intéressants, qui contredisent en quelque sorte les arguments habituellement entendus<sup>6</sup>. L'étude montre que tout au plus 4 % des jeunes Américains ne poursuivent pas leur éducation postsecondaire pour des raisons financières ou, dans la terminologie des auteurs, parce qu'ils sont soumis à des

*L'éducation est un investissement en capital humain, investissement de surcroît très rentable. Il est normal que ceux qui en bénéficient assument au moins une partie des coûts.*

« contraintes de liquidités ». La plus grande partie de l'écart dans la participation entre riches et pauvres est expliquée par les qualifications nécessaires pour poursuivre une éducation supérieure. En d'autres mots, les enfants dont les parents ont des revenus élevés fréquentent davantage les institutions d'enseignement supérieur parce qu'ils ont accès à un enseignement primaire et secondaire de meilleure qualité et sont mieux qualifiés pour poursuivre une éducation supérieure. Cet « effet familial » à long terme est l'élément prédominant et ne disparaîtra pas quel que soit le montant des droits de scolarité.

### Le rendement de l'éducation

Une autre question à considérer quand on parle d'enseignement supérieur est celle du rendement. Les diplômés universitaires ont généralement à la fin de leurs études des revenus bien plus élevés que la moyenne, ce qui compense largement les coûts plus élevés encourus à court terme. L'éducation est un investissement en capital humain, investissement de surcroît très rentable. Il est normal que ceux qui en bénéficient assument au moins une partie des coûts. De façon générale, malgré certaines variations selon les disciplines, le revenu moyen des diplômés universitaires est beaucoup plus élevé que celui des personnes sans diplôme. À titre d'exemple, selon une étude récente du ministère de l'Éducation<sup>7</sup>, un diplômé du secondaire peut espérer gagner (avant impôts) 1 288 438 \$ au cours de sa vie, contre 2 166 948 \$ pour le titulaire d'un baccalauréat. En tenant compte des bénéfices (augmentation du revenu net) et des coûts directs et indirects (par exemple le manque à gagner découlant du choix de poursuivre des études plutôt que de travailler), l'étude en arrive à un taux de rendement privé de 10,6 % pour un baccalauréat.

Ainsi, en subventionnant davantage l'éducation supérieure de façon généralisée, les contribuables moyens se trouvent en pratique à financer de nombreux jeunes de familles aisées et les hauts salariés de demain. On peut se demander s'il est équitable que les gens qui ne profitent pas de l'université contribuent à ce point à son financement.

### Les vrais enjeux

Les recteurs des universités québécoises ont signalé à maintes reprises le besoin urgent de nouveau financement. Ceux-ci croient que la clé de la compétitivité passe par un redressement

6. James Heckman et Pedro Carneiro, *The evidence on credit constraints in post-secondary schooling*, National Bureau of Economic Research, Document de travail #9055, juillet 2002.

7. Marius Demers, *Taux de rendement du baccalauréat : pour les diplômés et pour l'État*, Ministère de l'Éducation, décembre 2008.

des droits de scolarité, associé à une bonification de l'aide financière aux études<sup>8</sup>. Selon Luc Vinet, recteur sortant de l'Université de Montréal, les universités québécoises reçoivent 400 millions de moins que leurs vis-à-vis canadiennes<sup>9</sup>.

Un autre défi important avec lequel doivent composer les universités est l'embauche de jeunes professeurs de calibre international. Les directeurs de différents départements universitaires affirment que leur manque de revenus les empêche d'offrir des salaires compétitifs pour attirer et retenir les meilleurs professeurs. À titre d'exemple, une étude récente de l'Association des professeurs de HEC Montréal montre que le salaire moyen d'un professeur adjoint est de 66 820 \$ à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM et de 144 089 \$ à la Rotman School of Management de l'Université de Toronto. Pour un professeur titulaire, le salaire moyen est de 103 311 \$ et de 203 899 \$ respectivement<sup>10</sup>.

Une augmentation des droits de scolarité assortie d'une aide adéquate qui ciblerait directement les étudiants à faible revenu permettrait de maintenir l'accès de tous les étudiants qualifiés tout en fournissant aux universités un financement suffisant pour assurer un enseignement et de la recherche de qualité. En effet, une partie du supplément de revenus que les universités obtiendraient pourrait être allouée à aider les étudiants les moins bien nantis, ces derniers étant relativement minoritaires comme on l'a vu.

Les universités devraient avoir le choix de facturer ou non des droits plus élevés selon le mandat et la mission qu'elles se fixent. L'Université McGill, par exemple, reçoit beaucoup d'étudiants étrangers, est en concurrence directe avec d'autres institutions partout en

Amérique du Nord et n'a pas la même mission que l'Université du Québec à Trois-Rivières. Elle devrait pouvoir adapter ses droits de scolarité à ses besoins financiers et à son environnement concurrentiel. D'ailleurs, elle a annoncé en 2009 son intention d'augmenter substantiellement les droits de scolarité de son programme de MBA, qui est déficitaire d'environ 10 000 \$ par étudiant chaque année<sup>11</sup>.

## Conclusion

Un plus grand accès aux études supérieures est incontestablement un objectif noble et justifié puisqu'il profite non seulement à la personne qui s'instruit, mais aussi à la société dans son ensemble. Les solutions les plus efficaces pour faciliter cet accès ne sont pas pour autant évidentes. La vraie question devrait porter sur les moyens de construire et consolider un réseau universitaire répondant aux besoins de diverses clientèles, certaines universités répondant à des besoins particuliers et régionaux, d'autres mettant l'accent sur un enseignement et une recherche de calibre national ou international.

Les gouvernements subissent diverses pressions dans l'allocation de leurs ressources limitées, notamment avec l'augmentation rapide des coûts dans le secteur de la santé. Il semble évident qu'ils ne pourront pas continuer de financer de façon adéquate les universités si les droits de scolarité ne suivent pas la croissance des coûts. Ne pas permettre l'augmentation des droits de scolarité universitaires compromet de façon importante la qualité de l'éducation supérieure au Québec, sans pour autant profiter aux étudiants les moins bien nantis. En fin de compte, qu'importe si tout le monde peut fréquenter l'université pour obtenir un diplôme qui n'a pas de valeur?

*Les universités devraient avoir le choix de facturer ou non des droits plus élevés selon le mandat et la mission qu'elles se fixent.*



1010, rue Sherbrooke O., bureau 930  
Montréal (Québec) H3A 2R7, Canada  
Téléphone (514) 273-0969  
Télécopieur (514) 273-2581  
Site Web www.iedm.org

L'Institut économique de Montréal (IEDM) est un organisme de recherche et d'éducation indépendant, non partisan et sans but lucratif. Par ses études et ses conférences, l'IEDM alimente les débats sur les politiques publiques au Québec et au Canada en proposant des réformes créatrices de richesse et fondées sur des mécanismes de marché.

Fruit de l'initiative commune d'entrepreneurs, d'universitaires et d'économistes, l'IEDM n'accepte aucun financement gouvernemental.

Les opinions émises dans cette publication ne représentent pas nécessairement celles de l'Institut économique de Montréal ou des membres de son conseil d'administration.

La présente publication n'implique aucunement que l'Institut économique de Montréal ou des membres de son conseil d'administration souhaitent l'adoption ou le rejet d'un projet de loi, quel qu'il soit.

Reproduction autorisée à des fins éducatives et non commerciales à condition de mentionner la source.

Institut économique de Montréal  
© 2010

Imprimé au Canada

Illustration :  
Benoit Lafond

Infographie :  
Valna inc.

8. Université McGill, *Quatre universités lancent un appel à un règlement du sous-financement*, Communiqué, 7 février 2007.

9. Ariane Lacoursière, « Université de Montréal : le dernier cri d'alarme du recteur », *La Presse*, 26 mai 2010.

10. Association des professeurs de HEC Montréal, *Enquête sur les salaires des professeurs dans les disciplines liées à la gestion ou au management*, novembre 2008 (les données sont pour l'année 2006-2007).

11. Carson Jerema, « McGill privatizes MBA program », *Macleans OnCampus*, 9 mars 2010.